



Risque Chimique N2 QCM

Free Practice Test — 30 Real Exam-Style Questions

with full answer key & explanations

**Unlock the full bank of 410 questions
+ unlimited timed mock exams + mistake book**

Practice on the web: <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99 / week · \$6.99 / month · cancel anytime

What you unlock: all 410 questions • unlimited timed mock exams • mistake book • instant explanations

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



Practice Questions

Try all 30 first, then check the answer key at the back.

Want the other 380+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

1. Le seuil déclenchant l'obligation d'établir un plan de prévention écrit en cas de travaux dangereux est :

- A. Dès la première heure, quel que soit le volume de travaux, si l'opération figure sur la liste des travaux dangereux
- B. À partir de 200 heures de travaux sur 12 mois
- C. À partir de 400 heures de travaux sur 12 mois, dans tous les cas
- D. Seulement lorsque deux entreprises extérieures interviennent simultanément

2. Sur un site chimique, un espace confiné est défini comme un espace :

- A. Tout espace fermé à clé
- B. Tout espace souterrain
- C. Suffisamment grand pour y travailler, avec des moyens d'entrée/sortie limités et non conçu pour y travailler de façon continue
- D. Tout espace de moins de 10 m²

3. Pour évaluer le risque lié à l'exposition à un mélange de solvants, la méthode réglementaire française préconise :

- A. De prendre uniquement la VLEP du solvant le plus concentré
- B. De ne considérer que le solvant le plus dangereux individuellement
- C. D'appliquer la formule additive : somme des fractions $C_i/VLEP_i$ pour chaque solvant i ; si cette somme dépasse 1, la VLEP du mélange est dépassée
- D. D'utiliser uniquement des mesures biologiques pour le mélange

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



4. L'encadrant GIES N2 doit vérifier la date de péremption des EPI disponibles sur le chantier. Pour les masques filtrants à usage unique de type FFP, les cartouches et combinaisons, cette vérification est :

- A. Facultative si les EPI semblent en bon état visuellement
- B. Obligatoire : les EPI périmés ou dont la date de vérification est dépassée ne doivent pas être utilisés
- C. Uniquement nécessaire pour les EPI stockés plus de 5 ans
- D. Déléguée au fabricant de l'EPI

5. Quelle est la différence entre un ARI à circuit ouvert et un ARI à circuit fermé (recycleur) ?

- A. L'ARI à circuit ouvert est réservé aux pompiers, l'ARI à circuit fermé aux industriels
- B. L'ARI à circuit ouvert est plus léger et dure plus longtemps
- C. Il n'y a aucune différence opérationnelle
- D. Dans l'ARI à circuit ouvert, l'air expiré est rejeté à l'extérieur ; dans le recycleur, le CO₂ est absorbé et l'O₂ régénéré, permettant une autonomie plus longue

6. Lors d'une opération impliquant du formaldéhyde (méthanal), pourquoi la protection respiratoire est-elle critique même à très faibles concentrations ?

- A. Car le formaldéhyde est hautement inflammable et peut exploser
- B. Car le formaldéhyde a une odeur agréable qui masque sa dangerosité
- C. Car le formaldéhyde est un gaz plus lourd que l'air qui s'accumule au niveau du sol
- D. Car le formaldéhyde est cancérigène catégorie 1B (H350), sensibilisant respiratoire et cutané, avec une VLEP contraignante très faible (0,5 ppm VLEP-8h en France)

Want the other 380+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

7. Dans un plan de prévention, la rubrique « mesures d'urgence » doit préciser :

- A. Les pénalités financières en cas d'accident
- B. Les assurances souscrites par chaque partie
- C. Uniquement le numéro du SAMU
- D. Les moyens d'alerte, les responsables des secours, les points de rassemblement et les coordonnées des services de secours internes et externes



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



8. Le facteur de protection assigné (FPA) d'un équipement de protection respiratoire représente :

- A. Le rapport entre la concentration extérieure et la concentration maximale à l'intérieur du masque dans des conditions d'utilisation réelles
- B. Le nombre maximal d'heures de port consécutives
- C. La durée de vie du filtre en heures
- D. L'efficacité du filtre exprimée en pourcentage

9. L'encadrant GIES N2 doit organiser les secours sur son chantier. Quelle disposition minimale est requise ?

- A. Avoir un extincteur et une trousse de premiers soins
- B. Connaître le numéro du SAMU
- C. S'assurer de la présence d'au moins un sauveteur secouriste du travail (SST) formé et que les moyens d'alerte sont opérationnels
- D. Disposer d'un défibrillateur sur le chantier

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

10. Les substances PBT (Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques) sont particulièrement préoccupantes dans l'environnement car :

- A. Elles sont toujours inflammables et présentes un risque ATEX
- B. Elles ne se dégradent pas rapidement dans l'environnement (persistantes), s'accumulent dans les organismes vivants en remontant la chaîne alimentaire (bioaccumulables) et sont toxiques pour les écosystèmes
- C. Elles sont uniquement toxiques pour les plantes aquatiques
- D. Elles sont classées ATEX de catégorie 1

11. L'encadrant GIES N2 est responsable de l'accueil et de l'intégration des intérimaires dans son équipe. Une obligation spécifique s'impose :

- A. L'intérimaire doit signer un contrat de sous-traitance
- B. L'intérimaire doit recevoir une formation à la sécurité adaptée à son poste avant de commencer, identique à celle d'un salarié permanent
- C. L'intérimaire n'a pas besoin de formation sécurité car sa durée de mission est courte
- D. La formation sécurité de l'intérimaire est à la charge exclusive de l'entreprise de travail temporaire



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



12. La norme NF EN 529 relative à la sélection, à l'utilisation, aux soins et à la maintenance des appareils de protection respiratoire préconise que le choix de l'APR doit être basé sur :

- A. Le coût de l'équipement uniquement
- B. Les préférences des travailleurs
- C. La nature et la concentration des contaminants, l'adéquation du facteur de protection assigné, la compatibilité avec d'autres EPI et l'aptitude médicale du porteur
- D. La disponibilité en stock de l'équipement

Want the other 380+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

13. Lors d'un chantier de rénovation sur un site chimique, les intervenants découvrent des bidons non identifiés dans un local condamné. L'encadrant GIES N2 doit :

- A. Ouvrir un bidon pour identifier le contenu par son odeur et sa couleur
- B. Déplacer les bidons dans un endroit plus sûr
- C. Ne pas toucher aux bidons, baliser la zone, informer immédiatement le responsable du site et attendre l'identification par une personne compétente
- D. Appeler directement les pompiers

14. La notion de « droit de retrait » (art. L4131-1 du Code du travail) permet au travailleur de :

- A. Refuser de travailler le week-end
- B. Se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent
- C. Demander une mutation de poste en cas de désaccord avec son encadrant
- D. Quitter l'entreprise sans préavis en cas de danger

15. Un intervenant utilise une meuleuse sur une pièce métallique dans une zone où des vapeurs de solvants sont présentes. Quel risque spécifique cela crée-t-il ?

- A. Un risque d'inhalation de poussières métalliques uniquement
- B. Un risque d'inflammation ou d'explosion des vapeurs de solvants par les étincelles de meulage — les travaux par points chauds sont incompatibles avec la présence de vapeurs inflammables
- C. Un risque d'électrocution par la meuleuse
- D. Un risque de pollution acoustique uniquement

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



16. Dans une zone ATEX de catégorie 2G (gaz), quels équipements électriques sont autorisés ?

- A. Des équipements de catégorie 3 (conçus pour zones 2 seulement)
- B. Des équipements standards sans certification ATEX
- C. Tout équipement de catégorie 1 ou 2, au choix de l'installateur
- D. Des équipements de catégorie 1 ou 2 certifiés ATEX (directive 2014/34/UE)

17. Sur une étiquette CLP, les mentions H200-H290 correspondent aux :

- A. Dangers pour la santé
- B. Dangers pour l'environnement
- C. Conseils de prudence
- D. Dangers physiques (explosivité, inflammabilité, comburant, réactivité)

18. Les déchets chimiques issus d'un nettoyage de déversement (absorbants souillés, chiffons) doivent être éliminés :

- A. Comme déchets dangereux (DD), dans des emballages homologués, via une filière d'élimination agréée
- B. Dans la poubelle ordinaire de l'atelier
- C. Dans un conteneur spécial mais sans étiquetage particulier
- D. En les brûlant sur place pour détruire le polluant

Want the other 380+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

19. La méthode HAZOP (Hazard and Operability Study) est utilisée pour :

- A. Évaluer les coûts des accidents chimiques
- B. Identifier systématiquement les déviations de procédé et leurs conséquences potentielles sur la sécurité et l'opérabilité d'une installation chimique
- C. Classer les substances selon leur danger CLP
- D. Calculer les VLEP des agents chimiques

20. Le pictogramme GHS07 (point d'exclamation) correspond à :

- A. La toxicité aiguë catégorie 4, l'irritation cutanée et oculaire, la sensibilisation cutanée, et la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT SE cat. 3)
- B. La toxicité aiguë catégories 1 à 3
- C. Le danger pour l'environnement aquatique
- D. L'explosivité



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



21. Pour les produits très volatils (pression de vapeur élevée), la mesure de prévention collective prioritaire lors de leur manipulation est :

- A. Augmenter la température du local pour accélérer l'évaporation
- B. Réduire uniquement le temps d'exposition individuel
- C. Assurer une captation à la source (hotte, bras aspirant) et/ou travailler en système fermé pour empêcher la diffusion des vapeurs dans l'atmosphère de travail
- D. Utiliser des EPI sans mesure collective

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

22. Pour un encadrant GIES N2, la compétence clé qui distingue son niveau du niveau N1 est principalement :

- A. La capacité à analyser les risques d'une intervention, à coordonner les mesures de prévention, à gérer la coactivité et à encadrer des intervenants de niveau N1
- B. La connaissance approfondie de la chimie organique
- C. La maîtrise des logiciels de gestion de production
- D. La capacité à réaliser des travaux chimiques complexes en toute autonomie

23. Lors d'une évaluation des risques chimiques, la voie d'exposition cutanée est particulièrement critique pour :

- A. Les gaz à forte pression de vapeur
- B. Les substances lipophiles pouvant traverser la barrière cutanée (ex. solvants chlorés, phénol, aniline)
- C. Les poussières de bois
- D. Les aérosols de peinture à l'eau

24. L'essai d'étanchéité positif (test de surpression) d'un demi-masque filtrant consiste à :

- A. Mesurer la résistance respiratoire du filtre avec un appareil de mesure
- B. Vérifier l'étanchéité des raccords de filtre à la main
- C. Obturer l'exhalateur ou les filtres, expirer légèrement : si le masque gonfle sans fuite d'air perceptible, l'étanchéité est satisfaisante
- D. Immerger le masque dans l'eau pour détecter les bulles

Want the other 380+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



25. Lors de la conception d'un plan de prévention pour une intervention chimique, la prise en compte des « risques d'interférence » entre deux EE qui travaillent simultanément désigne :

- A. Les conflits relationnels entre les équipes
- B. Les risques nouveaux ou aggravés créés par la simultanéité des deux activités (produits incompatibles, perturbation des procédures, cumul d'expositions)
- C. Les risques liés au bruit seul
- D. Les risques administratifs de doublon de permis de travail

26. Quelle est la différence entre la VME (Valeur Moyenne d'Exposition) et la VLE (Valeur Limite d'Exposition) ?

- A. La VME s'applique sur 15 minutes et la VLE sur 8 heures
- B. La VME est une moyenne sur 8 heures de travail et la VLE est une concentration maximale ne devant pas être dépassée sur une courte durée (15 min)
- C. La VME est indicative et la VLE est contraignante dans tous les cas
- D. Il n'y a aucune différence, les deux termes sont synonymes

27. Lors d'une opération de décontamination après un déversement de produit chimique, les déchets de décontamination (absorbants souillés) doivent être :

- A. Conditionnés dans des contenants étanches homologués, étiquetés comme déchets dangereux et éliminés par une filière agréée
- B. Jetés dans les poubelles ordinaires si la quantité est faible
- C. Brûlés sur place pour limiter la contamination
- D. Rincés à l'eau et mis en déchetterie classique

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

28. La rubrique 15 de la FDS concerne :

- A. Les informations toxicologiques
- B. Les propriétés physiques et chimiques
- C. Les informations réglementaires (substances soumises à restrictions, autorisations, réglementations spécifiques)
- D. Les informations écotoxicologiques



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



29. L'encadrant GIES N2 prépare une intervention sur une unité de production d'acide sulfurique. Il doit alerter ses intervenants sur le risque spécifique de :

- A. Brûlures chimiques graves par contact avec l'acide concentré, dégagement de chaleur lors de la dilution (ne jamais verser de l'eau dans l'acide) et vapeurs d'anhydride sulfureux ou brouillard acide
- B. Explosion spontanée de l'acide sulfurique à température ambiante
- C. Incendie spontané au contact de l'air
- D. Radioactivité émise par les réactions chimiques

30. Sur un site chimique, un « signal d'alarme générale » retentit pendant l'intervention de l'encadrant GIES N2 et de son équipe. La conduite à tenir est :

- A. Cesser immédiatement les travaux, mettre les équipements en sécurité (fermer les vannes, étanchéifier les récipients ouverts), évacuer la zone selon les consignes du site et rejoindre le point de rassemblement désigné
- B. Continuer les travaux en attendant de savoir si c'est une fausse alarme
- C. Contacter d'abord le responsable de chantier par téléphone avant de prendre toute décision
- D. Évacuer uniquement si l'encadrant perçoit personnellement la cause du danger



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Answer Key & Explanations

You just practised 30 of 410. Unlock every question + timed mocks at <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

1. A — Dès la première heure, quel que soit le volume de travaux, si l'opération figure sur la liste des travaux dangereux

Pour les opérations figurant sur la liste des travaux dangereux (arrêté du 19 mars 1993), le plan de prévention écrit est obligatoire dès le début, indépendamment du volume horaire.

2. C — Suffisamment grand pour y travailler, avec des moyens d'entrée/sortie limités et non conçu pour y travailler de façon continue

La définition réglementaire d'un espace confiné (selon la norme OSHA reprise dans les guides INRS) est : espace suffisamment grand pour qu'un travailleur puisse y pénétrer et travailler, avec des accès limités (entrée/sortie restreintes) et non conçu pour une occupation permanente.

3. C — D'appliquer la formule additive : somme des fractions $C_i/VLEP_i$ pour chaque solvant i ; si cette somme dépasse 1, la VLEP du mélange est dépassée

En présence de plusieurs solvants dont les effets sont additifs (irritation des muqueuses, dépression du SNC), la conformité s'évalue par la formule : $\sum(C_i/VLEP_i) \leq 1$. Si la somme dépasse 1, les mesures de réduction de l'exposition doivent être intensifiées.

4. B — Obligatoire : les EPI périmés ou dont la date de vérification est dépassée ne doivent pas être utilisés

Les EPI ont des durées de vie définies par les fabricants (généralement 3 à 5 ans à compter de la fabrication pour les filtres et combinaisons). Un EPI périmé peut avoir perdu ses propriétés protectrices. L'encadrant doit les retirer du service.

5. D — Dans l'ARI à circuit ouvert, l'air expiré est rejeté à l'extérieur ; dans le recycleur, le CO₂ est absorbé et l'O₂ régénéré, permettant une autonomie plus longue

L'ARI circuit ouvert rejette l'air expiré à l'extérieur (autonomie 15–45 min). Le recycleur (circuit fermé) absorbe le CO₂ et réinjecte de l'O₂ pur, offrant une autonomie de 1 à 4 heures, utile pour les interventions longues en atmosphère dangereuse.

6. D — Car le formaldéhyde est cancérigène catégorie 1B (H350), sensibilisant respiratoire et cutané, avec une VLEP contraignante très faible (0,5 ppm VLEP-8h en France)

Le formaldéhyde (H₂CO) est cancérigène cat. 1B, sensibilisant respiratoire et cutané. Sa VLEP-8h contraignante est de 0,5 ppm (0,6 mg/m³) en France, et sa VLEP-CT de 1 ppm. Son seuil olfactif est autour de 0,1 ppm, ce qui donne une faible marge avant les niveaux dangereux.

7. D — Les moyens d'alerte, les responsables des secours, les points de rassemblement et les coordonnées des services de secours internes et externes

La rubrique urgence du plan de prévention doit être opérationnelle : qui alerte (moyen, numéro), qui coordonne les secours, où se rassembler, quels sont les contacts internes (infirmier, PC sécurité) et externes (pompiers, SAMU).



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body

**8. A — Le rapport entre la concentration extérieure et la concentration maximale à l'intérieur du masque dans des conditions d'utilisation réelles**

Le FPA (ex: 10 pour un demi-masque, 1000+ pour un ARI) indique que la concentration à l'intérieur du masque est au maximum $1/\text{FPA}$ de celle de l'extérieur. Il permet de calculer si l'APR est adapté au niveau de pollution mesuré.

9. C — S'assurer de la présence d'au moins un sauveteur secouriste du travail (SST) formé et que les moyens d'alerte sont opérationnels

La réglementation impose la présence de sauveteurs secouristes du travail (SST) en nombre suffisant et l'accessibilité aux moyens d'alerte et de premier secours. Le SST est la clé de voûte du dispositif de premiers secours en entreprise.

10. B — Elles ne se dégradent pas rapidement dans l'environnement (persistantes), s'accumulent dans les organismes vivants en remontant la chaîne alimentaire (bioaccumulables) et sont toxiques pour les écosystèmes

Les substances PBT (Persistent, Bioaccumulative, Toxic) sont très préoccupantes car leur persistance et bioaccumulation peuvent conduire à des concentrations élevées dans les organismes au sommet de la chaîne alimentaire, même à partir de rejets diffus à faibles concentrations. REACH leur réserve un traitement spécifique (SVHC).

11. B — L'intérimaire doit recevoir une formation à la sécurité adaptée à son poste avant de commencer, identique à celle d'un salarié permanent

L'entreprise utilisatrice a l'obligation d'assurer la formation à la sécurité des intérimaires, en plus de celle déjà reçue chez l'ETT. L'encadrant doit s'assurer que l'intérimaire est formé aux risques spécifiques de son poste.

12. C — La nature et la concentration des contaminants, l'adéquation du facteur de protection assigné, la compatibilité avec d'autres EPI et l'aptitude médicale du porteur

La sélection d'un APR selon EN 529 prend en compte : la nature du contaminant (gaz, vapeur, particules), sa concentration (comparée à la VLEP), le facteur de protection assigné de l'équipement, la compatibilité avec les autres EPI portés et l'aptitude médicale du porteur.

13. C — Ne pas toucher aux bidons, baliser la zone, informer immédiatement le responsable du site et attendre l'identification par une personne compétente

Des bidons non identifiés peuvent contenir des produits dangereux (explosifs, toxiques, corrosifs). Toute manipulation non autorisée est interdite. Le balisage et l'alerte du responsable de site pour identification par des personnes compétentes sont les seules actions appropriées.

14. B — Se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent

Le droit de retrait (L4131-1) autorise le salarié à quitter une situation présentant un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, sans perte de salaire ni sanction, après en avoir alerté son employeur.

15. B — Un risque d'inflammation ou d'explosion des vapeurs de solvants par les étincelles de meulage — les travaux par points chauds sont incompatibles avec la présence de vapeurs inflammables

Les étincelles produites par le meulage constituent une source d'inflammation. En présence de vapeurs de solvants à des concentrations dans la plage d'explosivité (entre LIE et LSE), une explosion ou un incendie peut se déclencher. Ces deux activités ne peuvent être menées simultanément dans la même zone sans



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



mesures de protection drastiques.

16. D — Des équipements de catégorie 1 ou 2 certifiés ATEX (directive 2014/34/UE)

La zone 1 (présence occasionnelle d'atmosphère explosible) requiert des équipements de catégorie 2 au minimum (certifiés ATEX). La catégorie 1 peut également être utilisée. Les équipements de catégorie 3 sont réservés aux zones 2.

17. D — Dangers physiques (explosivité, inflammabilité, comburant, réactivité)

Les mentions de danger H sont regroupées par famille : H200-H290 = dangers physiques, H300-H373 = dangers pour la santé, H400-H420 = dangers pour l'environnement. Les EUH sont des mentions supplémentaires spécifiques à l'UE.

18. A — Comme déchets dangereux (DD), dans des emballages homologués, via une filière d'élimination agréée

Les absorbants souillés par des produits chimiques dangereux sont des déchets dangereux (anciennement DIS). Ils doivent être conditionnés dans des emballages étanches et étiquetés, et remis à une installation d'élimination agréée (incinération ou traitement physico-chimique).

19. B — Identifier systématiquement les déviations de procédé et leurs conséquences potentielles sur la sécurité et l'opérabilité d'une installation chimique

L'HAZOP est une technique d'identification des risques par analyse des déviations de paramètres de procédé (débit, température, pression, composition) par rapport aux conditions normales, à l'aide de mots-guides (No, More, Less, Reverse...). Elle est utilisée pour la conception et la revue de sécurité des installations chimiques.

20. A — La toxicité aiguë catégorie 4, l'irritation cutanée et oculaire, la sensibilisation cutanée, et la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT SE cat. 3)

GHS07 (point d'exclamation) est utilisé pour les dangers de sévérité intermédiaire : toxicité aiguë cat. 4, irritation cutanée cat. 2, irritation oculaire cat. 2, sensibilisation cutanée cat. 1, STOT SE cat. 3. Il coexiste souvent avec GHS08 pour des classes différentes du même produit.

21. C — Assurer une captation à la source (hotte, bras aspirant) et/ou travailler en système fermé pour empêcher la diffusion des vapeurs dans l'atmosphère de travail

Les produits très volatils génèrent rapidement des concentrations atmosphériques élevées. La mesure prioritaire est la captation à la source ou le travail en système clos, qui empêche la diffusion des vapeurs. Les EPI ne sont efficaces que si les concentrations restent dans les limites d'utilisation du filtre.

22. A — La capacité à analyser les risques d'une intervention, à coordonner les mesures de prévention, à gérer la coactivité et à encadrer des intervenants de niveau N1

Le GIES N2 forme des encadrants, pas des exécutants. La valeur ajoutée du N2 est dans la capacité à analyser les risques, planifier les mesures de prévention, coordonner les intervenants (N1), gérer les interfaces avec l'EU et assumer les responsabilités liées à l'encadrement.

23. B — Les substances lipophiles pouvant traverser la barrière cutanée (ex. solvants chlorés, phénol, aniline)

Les substances lipophiles (solvants chlorés, phénol, aniline, etc.) franchissent facilement la barrière cutanée et peuvent entraîner une intoxication systémique par voie percutanée, parfois sans irritation locale visible.



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



24. C — Obturer l'exhalateur ou les filtres, expirer légèrement : si le masque gonfle sans fuite d'air perceptible, l'étanchéité est satisfaisante

Le test de surpression positive (utilisateur) : on obstrue la(les) valve(s) d'expiration et on expire doucement. Le masque doit gonfler et ne pas laisser fuir d'air sur les côtés. Si des fuites sont perceptibles au niveau du joint facial, le masque est mal ajusté ou défectueux.

25. B — Les risques nouveaux ou aggravés créés par la simultanéité des deux activités (produits incompatibles, perturbation des procédures, cumul d'expositions)

Les risques d'interférence sont les risques additionnels créés par la coactivité : un produit utilisé par l'EE1 peut être incompatible avec celui de l'EE2, une opération de l'EE1 peut perturber les mesures de sécurité de l'EE2, ou les expositions chimiques peuvent se cumuler dans la même zone.

26. B — La VME est une moyenne sur 8 heures de travail et la VLE est une concentration maximale ne devant pas être dépassée sur une courte durée (15 min)

La VME (ancienne terminologie française) correspond à la VLEP-8h : concentration moyenne sur 8h. La VLE (= VLEP-CT) est la valeur à ne pas dépasser sur 15 minutes. La VME protège contre les effets chroniques, la VLE contre les effets aigus.

27. A — Conditionnés dans des contenants étanches homologués, étiquetés comme déchets dangereux et éliminés par une filière agréée

Les matériaux souillés par des produits chimiques dangereux sont des déchets dangereux (DD). Leur élimination est strictement réglementée : conditionnement étanche, étiquetage DD et traitement par une installation classée agréée.

28. C — Les informations réglementaires (substances soumises à restrictions, autorisations, réglementations spécifiques)

La rubrique 15 de la FDS (format REACH 2015) porte sur les informations réglementaires : restrictions REACH (Annexe XVII), substances soumises à autorisation (Annexe XIV), réglementations nationales spécifiques.

29. A — Brûlures chimiques graves par contact avec l'acide concentré, dégagement de chaleur lors de la dilution (ne jamais verser de l'eau dans l'acide) et vapeurs d'anhydride sulfureux ou brouillard acide

L'acide sulfurique concentré est très corrosif (brûlures chimiques) et réagit violemment avec l'eau (dégagement de chaleur). La règle absolue est de toujours verser l'acide dans l'eau et jamais l'inverse. Les vapeurs de SO₃ ou les brouillards d'H₂SO₄ sont irritants et corrosifs.

30. A — Cesser immédiatement les travaux, mettre les équipements en sécurité (fermer les vannes, étanchéfier les récipients ouverts), évacuer la zone selon les consignes du site et rejoindre le point de rassemblement désigné

L'alarme générale sur un site chimique doit être traitée comme une urgence réelle jusqu'à preuve du contraire. L'encadrant doit immédiatement stopper les travaux, sécuriser la zone (éviter les émissions supplémentaires) et évacuer son équipe vers le point de rassemblement sans attendre d'informations.



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Ready to pass?

Unlock the full Risque Chimique N2 QCM bank, every explanation, and unlimited timed mock exams.

Scan to start practising

<https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

Also on iOS & Android — search your exam name on the App Store or Google Play



Unlock all 410 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frchimn2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start